



# Déclaration FSU

## CSA de proximité académique Bordeaux – 25 mars 2025

Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

La FSU souhaite commencer cette déclaration par vous remercier, Madame la Rectrice, pour le travail mené avec les organisations syndicales et pour le respect dont vous avez témoigné à l'égard de leurs représentant-es, malgré les divergences de points de vue inhérentes à nos fonctions respectives. Nous vous souhaitons une bonne continuation dans l'académie de Lyon.

Nous avons toutes et tous à coeur le service public, et nous savons le sens et la noblesse de notre mission, au service des usagères et des usagers. Elle est essentielle pour le projet démocratique et républicain, pour la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Pourtant, les agent-es de l'État que représente la FSU sont continuellement stigmatisé-es, pointé-es du doigt comme la cause de tous les déficits. Le 5 décembre, leur mobilisation contre l'iniquité des mesures Kasbarian et les suppressions de postes dans l'Education Nationale, a été massive et a contraint le gouvernement à reculer.

Mais le compte n'y est pas : la délégation paritaire permanente sur les retraites n'est qu'une mascarade, le point d'indice est toujours gelé, la GIPA n'est pas rétablie, la baisse à 90% du maintien de la rémunération pour les trois premiers mois de congé maladie ordinaire est effective depuis le premier mars, le tout sur un fond de dégradation continue des conditions de travail.

Aujourd'hui, les tensions internationales conduisent le Président de la République à vouloir réorienter le budget vers une économie de guerre, sans augmentation des impôts. La FSU, aux côtés d'autres organisations syndicales, refuse le sacrifice des services publics sur l'autel de la défense et se mobilisera le 3 avril contre une année noire pour la fonction publique en 2025. Une revalorisation sans contrepartie est nécessaire pour redonner du pouvoir de vivre aux agent-es, de l'attractivité aux métiers. Enfin, les moyens consacrés aux services publics et notamment à l'éducation doivent être à la hauteur des besoins.

L'ordre du jour de ce CSAA met au jour une nouvelle fois les manques criants dans notre académie. L'absence de création de poste de service social conduit à ouvrir des EPLE sans assistant-e de service social, dégrade les conditions de couverture des établissements et ne permet pas de répondre correctement aux besoins. Les conditions de travail des agent-es sont dégradées, qu'il s'agisse du SSFE ou du SSP car les secteurs d'intervention sont trop importants, la demande croissante, les situations complexes. Positionner le nom d'un assistant-e social-e face à un EPLE n'est pas suffisant, des moyens humains doivent être alloués aux services sociaux. La situation est similaire pour les INFENES. Les établissements ouvrent sans création de postes et le recours à des moyens provisoires pourvus par des non-titulaires met parfois les personnels recrutés en difficulté. Quant aux INFENES

titulaires, leur mission spécifique nécessite une formation complémentaire au DE infirmier. Actuellement, la formation académique d'adaptation à l'emploi est insuffisante et réservée aux stagiaires. Investir dans la formation est une nécessité à l'heure où tous les indicateurs témoignent de la dégradation de la santé mentale des élèves.

Concernant les personnels d'éducation, trop d'établissements de notre académie présentent un déficit de CPE par rapport à leurs besoins identifiés par les services sur la base de critères insuffisants pour la FSU qui rappelle sa revendication d'un·e CPE pour 250 élèves afin que l'ensemble des missions puissent être assurées dans le respect des besoins du service rendu aux usagè·es et des conditions de travail des agent·es. Malgré la création de 23 emplois de surveillance, un nombre important d'établissements présente un déficit d'assistant·es d'éducation et il faut recourir à des redéploiements pour parer aux besoins les plus patents.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers sont en augmentation constante et malgré son volontarisme notre académie ne parvient pas à accompagner suffisamment cette augmentation. Les dispositifs ULIS ne sont pas assez nombreux pour que le seuil de 10 élèves par division soit respecté, condition première à une scolarisation digne et émancipatrice pour les élèves qui y sont scolarisé·es, à des conditions de travail respectueuses des personnels. Il en va de même pour les UPE2A dont le fonctionnement est à revoir : c'est l'acquisition d'un niveau minimal A2 en français dans les 4 compétences qui doit décider de la sortie du dispositif. Il est nécessaire que les élèves allophones aient la possibilité de bénéficier, au-delà de leur première année en UPE2A, d'une deuxième année dans ce dispositif ou bien d'un accompagnement en FLE / FLS /FLSCO, à la demande des enseignant·es en charge des UPE2A. La FSU relaie aussi la souffrance professionnelle des collègues. Elles et ils sont en première ligne face à des élèves, accompagné·es ou non de leur famille, victimes d'événements traumatisants et expriment parfois le besoin d'un accompagnement mis en place par l'institution. Nombre d'entre elles et eux soulignent la souffrance au travail liée au fait de devoir prendre en charge, sans formation et faute de place dans les structures adéquates, des élèves qui sont en situation de handicap.

Pour finir, le bilan des créations-suppressions de postes, fait apparaître un solde négatif de 53 postes, en deçà des 72 initialement prévus. Certaines situations étaient en effet intenable : comment envisager le retrait d'un poste en Gironde avec l'ouverture d'un établissement et la montée en charge de trois autres ? Comment envisager des mesures de carte scolaire dans les Landes sans poste disponible pour y accueillir les collègues ? Il y a donc eu quelques reculs grâce à la connaissance du terrain des élu·es de la FSU dans les départements. Nous persistons à dénoncer une politique comptable en quête d'économie, qui instrumentalise la baisse démographique plutôt que de chercher à améliorer le service public d'éducation et les conditions d'exercice en diminuant les effectifs dans les classes. Les suppressions de poste auront aussi un impact considérable sur le mouvement intra des personnels. La baisse du nombre de demandes témoigne de leur découragement.

Le dialogue social au sujet des lignes directrices de gestion sur la mobilité est décevant.

La modification du barème du mouvement intra départemental pour les enseignant·es du 1<sup>er</sup> degré a pris tout le monde de court. Toutes les organisations syndicales représentées s'y sont opposées et ont montré à quel point le nouveau barème est injuste et insatisfaisant. Nous le redirons mais nous soulignons que le choix de l'académie de supprimer la prise en compte de l'AGS au profit du seul échelon n'était pas la seule option possible pour se conformer aux LDG nationales. Ailleurs, il y a eu d'autres solutions, conservant l'ancienneté et minorant le poids de l'échelon. La possibilité de réviser les LDG en 2026 est une première reconnaissance que les choix ne sont pas satisfaisants. Mais nous regrettons l'insécurisation des collègues dans une des opérations fondamentales de leur carrière qui

a tant d'impact sur leurs conditions de vie et d'exercice professionnel. Les changements incessants les empêchent de se projeter et participent du sentiment de fragilisation au travail.

Dans le second degré, les demandes portées pour améliorer le sort des TZR n'ont pas été entendues alors que les conditions d'exercice de ces collègues sont de plus en plus complexes. La FSU continue à dénoncer les postes spécifiques académiques et leur attribution sans prise en compte du barème pour départager les candidat·es. Celle-ci participe d'une opacité, d'une pseudo-méritocratie sur laquelle l'administration ne rend aucun compte, en lieu et place d'une égalité de traitement des agent·es. Enfin, l'impossibilité de cumuler la bonification pour situation sociale avec la bonification pour situation médicale grave ou avec la RQTH est un mauvais signal envoyé aux personnels qui font face à des difficultés réelles dans leur vie.

Les LDG sur la carrière des personnels du second degré actent la déconcentration de la gestion du corps des agrégé·es. La FSU réaffirme son opposition au décret du 6 juillet 2024 qui institue la déconcentration de la gestion des agrégé·es, s'inscrit dans la logique des attaques contre le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers, et n'est peut-être qu'un pas de plus vers un recrutement local des personnels du second degré voire une régionalisation de l'éducation. Le traitement national permettait de limiter l'influence des hiérarchies locales sur la gestion des carrières des agrégé·es et d'assurer une équité de traitement. Dorénavant il n'y aura plus de lissage national, les barres pour la hors-classe deviendront différentes selon les académies, et il n'y aura plus de garantie d'équité de traitement entre disciplines comme on le voit déjà chez les certifié·es. Vu les effectifs plus restreints de ce corps, les distorsions de traitement entre académies et disciplines risquent d'être plus grandes, surtout en l'absence de commissions administratives paritaires. Nous revendiquons l'abrogation du décret et le retour à une gestion nationale du corps des agrégé·es.

En matière de dialogue social, la FSU s'inquiète de la qualité de celui-ci au sujet du plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. De la même manière que le plan national avait été communiqué aux agent·es avant de l'être aux organisations syndicales, c'est avec une grande surprise que nous avons découvert un questionnaire envoyé à tous les personnels et destiné à contribuer à l'élaboration du plan académique avant toute consultation des représentant·es élu·es que nous sommes, donnant le sentiment que notre rôle et notre poids sont niés malgré l'affichage. C'est d'autant plus inquiétant que la temporalité pour l'élaboration de ce plan académique est extrêmement contrainte.

L'éducation à l'égalité s'enseigne dès le plus jeune âge et notamment, à partir de la rentrée prochaine, à travers le programme d'EVARS. Le 10 mars, des collectifs réactionnaires ont appelé à ne pas mettre leurs enfants à l'école pour protester contre celui-ci et des élèves ont été absent·es. L'institution doit s'adresser aux familles à ce sujet et mettre en œuvre rapidement des formations à destination des personnels pour qu'ils puissent aborder sereinement cet enseignement.

Enfin, la FSU ne pouvait pas rester silencieuse sur deux situations relatives à notre académie.

Les témoignages glaçants des victimes à Bétharram révèlent une conception de l'éducation empreinte d'autoritarisme et une domination violente des adultes sur les enfants. Ils montrent aussi la culture du silence, voire du secret qui prévalait et qui prévaut encore sur les faits de violences et de VSS contre les mineur·es en particulier dans la sphère catholique. L'inertie de l'Éducation nationale pendant 30 ans dans l'affaire Bétharram est scandaleuse. Comment comprendre qu'aucune enquête académique n'ait été diligentée entre 1996 et 2025 ? Toute la lumière doit être faite sur la chaîne de responsabilité interne qui a conduit à ne pas traiter les signalements qui ont existé, ce qui témoigne d'une forme de duplicité et de connivence idéologique pérenne de

responsables politiques. Le Ministère doit avoir une parole forte pour les victimes. Ces affaires sont aussi révélatrices de situations consubstantielles au caractère propre et de la façon dont l'enseignement privé tente de s'exonérer de ses responsabilités alors même qu'il est nourri par l'argent public. Nous demandons la rupture des contrats des établissements qui ne respectent pas le cadre réglementaire, quelle que soit leur affiliation culturelle et l'autorité de l'État doit s'exercer immédiatement par des contrôles vraiment renforcés, dans tous les domaines de la vie scolaire de ces établissements. La FSU réaffirme ses exigences : l'argent public doit aller exclusivement à l'École publique.

Nous nous inquiétons également de la situation au lycée Louis de Foix de Bayonne où des auditions viennent d'avoir lieu dans le cadre d'enquêtes pouvant conduire à des sanctions disciplinaires, à la suite d'une enquête 360 diligentée au mois de novembre 2024.

Nous dénonçons l'inertie de l'administration dans la gestion d'une situation qui n'a cessé de se dégrader alors qu'entre septembre 2020 et septembre 2024 les personnels se sont adressés neuf fois à Madame la Rectrice pour faire part de leurs difficultés avec la direction. Nous regrettons le choix de l'entre soi qui a prévalu pour la désignation des enquêtrices et enquêteurs, au mois de novembre comme au mois de mars. Ce choix ne permettait pas de donner des gages d'objectivité dans le traitement de la situation.

La FSU demande l'accès au rapport complet de l'enquête 360 et à ses conclusions. Elle dénonce la pression exercée sur les collègues incriminés dans le cadre des auditions. Elle soutient que la responsabilité des dysfonctionnements de cet établissement ne peut être imputée à des collègues, désignés comme boucs émissaires après avoir tenté d'alerter les autorités académiques dans l'intérêt du fonctionnement du service public de l'Éducation Nationale et qui se verraient sanctionnés pour l'exemple. Face aux conséquences délétères d'un management toxique, nous espérons que d'autres solutions que ramener le calme par l'instauration d'un climat de menace pourront être trouvées.